
Nombre de membres

en exercice: 7

Présents : 4

Votants: 6

Séance du 29 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf juin l'assemblée régulièrement convoquée le 25 juin 2024, s'est réunie sous la présidence de Christian TOMI

Sont présents : Christian TOMI, Michèle BRAL, Eric MORI, Patrick REAL

Représentés : San Marc MATTEI par Michèle BRAL, Jean-Luc MORI par Christian TOMI

Absents : Daniel BLAZEJEWSKIMATTEI San Marc, MORI Jean-Luc

Secrétaire de séance: Michèle BRAL

DE_13_2024

Op 2304 Etude diagnostic de l'église paroissiale San Gavinu

Considérant :

- La délibération DE_17_2023
- La correspondance e-mail avec M. Sébastien CELERI, architecte auprès de la Collectivité de Corse, services du Patrimoine, notamment les e-mails du 16 octobre 2023 détaillant les recommandations à mettre en place sur ce projet, et du 25 juin 2024 attestant de la conformité de l'offre retenue.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation de l'opération d'investissement numérotée 2304 intitulée initialement « Surveillance du clocher », pour laquelle une délibération avait été votée en date du 6 octobre 2023 et référencée DE_17_2023 :

Une demande a été formulée auprès des services de la Collectivité de Corse en charge du Patrimoine, qui ont réorienté la commune vers un projet plus global. Ce projet porterait sur la totalité du bâtiment à savoir le clocher et l'église, et inclurait l'étude que la commune souhaitait mettre en place, en complétant par un bilan architectural et technique du bâti et mise au point d'un avant-projet de restauration/consolidation.

Fort de ces recommandations, Monsieur le Maire a examiné les offres d'architectes compétents en matière de restauration du patrimoine et propose un devis de l'Atelier ARC sprl. Représenté par l'architecte du Patrimoine Romuald CASIER d'un montant total de

Quatorze mille quatre cents euros HT (14 400.00 € HT) soit dix-sept mille deux cent quatre-vingt euros TTC (17 280.00 € TTC).

Considérant cette offre, Monsieur le Maire propose de modifier l'intitulé de cette opération d'investissement en « Etude diagnostic de l'église paroissiale San Gavinu » et le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
CDC	80%	11 520 €
Commune	20%	2 880 €
	TOTAL	14 400 €

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer l'étude diagnostic de l'église paroissiale San Gavinu,
- De baser le plan de financement sur l'estimation de cette entreprise,
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Op 2402 Travaux sur la cloche et le clocher de l'église paroissiale San Gavinu

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le système de sonnerie de la cloche de l'église paroissiale San Gavinu est obsolète et qu'il n'est plus possible, à l'occasion des maintenances, de trouver les pièces nécessaires à l'entretien. Il propose de procéder à son remplacement.

De plus, l'escalier extérieur menant au clocher n'est plus étanche et cause des infiltrations dans le bâtiment adjacent. Il convient de revoir son étanchéité.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise U CAMPANILE et de l'entreprise PIETRERA d'un montant total de

Quatre mille deux cent quatre-vingt-dix euros HT (4290.00 € HT) soit quatre mille sept cent dix-neuf euros TTC (4 719.00 € TTC).

Considérant cette offre, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
ODC	80%	3 432 €
Commune	20%	858 €
	TOTAL	4 290 €

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer les travaux sur la cloche et le clocher de l'église paroissiale San Gavinu,
- De baser le plan de financement sur l'estimation de ces entreprises,
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Op 2403 Travaux de réparation du toit de la chapelle Annunziata

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation de la chapelle Annunziata, qui a vu ces derniers temps apparaître sur ses murs des traces d'infiltrations au niveau du toit, notamment sur le mur de la porte d'entrée de la chapelle.

L'inspection de la toiture fait effectivement apparaître des lauzes manquantes et un défaut au niveau du faîtage.

Monsieur le Maire propose un devis de l'entreprise Tetti Nustrali d'un montant total de

Cinq mille six cent cinquante euros HT (5 650.00 € HT) soit six mille deux cent quinze euros TTC (6 215.00 € TTC).

Considérant cette offre, Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
CDC	80%	4 520 €
Commune	20%	1 130 €
	TOTAL	5 650 €

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer les travaux de réparation du toit de la chapelle Annunziata,
- De baser le plan de financement sur l'estimation de cette entreprise,
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Op 2404 Travaux divers bâtiment communal

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le bâtiment communal a fait l'objet de travaux de rénovation d'envergure ces dernières années, travaux qui nécessiteraient d'être complétés pour que l'ensemble soit décidément modernisé.

Les menuiseries (fenêtres, porte-fenêtre et volets) avaient été changés, sauf les deux portes d'accès au bâtiment. Ces portes ne sont pas montées sur un cadre, ce qui les rend peu étanches, et provoque des entrées d'eau à chaque fois qu'il pleut.

De plus, à la suite des travaux qui avaient déjà été effectués, l'humidité à l'intérieur du bâtiment a été fortement réduite. Cela a eu pour conséquence d'assécher et abîmer la partie inférieure des murs donnant vers l'extérieur, façade Nord.

Monsieur le Maire propose pour l'ensemble de ces travaux un devis de l'entreprise PIETRERA et de VT MENUISERIE pour un montant total de :

Quatorze mille deux cent soixante euros HT (14 260.00 € HT) soit quinze mille six cent quatre-vingt six euros TTC (15 686.00 € TTC).

Considérant cette offre, il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
CDC	80%	11 408 €
Commune	20%	2 852 €
	TOTAL	14 260 €

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer les travaux divers du bâtiment communal,
- De baser le plan de financement sur l'estimation de ces entreprises,
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Op 2405 Travaux de rénovation de l'appartement de l'Annunziata

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la situation de l'appartement attenant à la chapelle Annunziata, utilisé pour l'organisation d'évènements culturels et l'accueil des artistes. L'état de ce local se dégrade progressivement au fil du temps, et des travaux sont devenus nécessaires pour le moderniser et ainsi permettre son utilisation optimale.

De plus, l'extérieur nécessite également des travaux de réfection :

- l'escalier d'accès à l'appartement qui présente des problèmes d'étanchéité et cause des infiltrations dans la chapelle,
- l'abri extérieur qui sert lors des réceptions,
- les portails d'accès au public qui sécurisent et délimitent la zone de l'Annunziata.

Monsieur le Maire propose pour l'ensemble de ces travaux un devis de l'entreprise PIETRERA pour un montant total de :

Dix huit mille deux cent vingt-trois euros HT (18 223.00 € HT) soit vingt mille quarante-cinq euros et trente centimes TTC (20 045.30 € TTC).

Considérant cette offre, il propose le plan de financement suivant :

	Taux	Montants
CDC	80%	14 578 €
Commune	20%	3 645 €
	TOTAL	18 223 €

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur cette affaire. Oûi l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal porte aux voix et à la majorité, décide :

- De faire effectuer les travaux de rénovation de l'appartement de l'Annunziata,
- De baser le plan de financement sur l'estimation de cette entreprise,
- D'appliquer le plan de financement ci-dessus indiqué,
- De mandater Monsieur le Maire pour toutes signatures des documents afférents à cette affaire.

POUR : 6 - CONTRE : 0 - ABSTENTIONS : 0 - REFUS DE VOTER : 0

Le Maire
TOMI Christian